



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 01/03/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 février 2013
D - 2013/74

Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Le groupe socialiste (Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon) quitte la séance à 16h15

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

CCAS Recours à l'emprunt et garantie de la Ville. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux a demandé à la Ville de Bordeaux l'autorisation de contracter un emprunt pour le financement de l'opération de délocalisation et d'extension de l'EHPAD La Clairière. Cette autorisation lui a été donnée par délibération 2012/658 en date du 17 décembre 2012.

Cet emprunt de type PHARE, d'un montant maximal de 5 350 000 euros, devait être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe et remboursable sur 25 ans. La durée de cet emprunt sera réduite à 23 années afin de se conformer à la durée du bail emphytéotique entre la Ville et le CCAS portant sur le terrain.

De plus, dans le cadre de la finalisation de la contractualisation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le CCAS sollicite la garantie de la Ville pour le remboursement en capital et intérêt dudit emprunt. Le taux fixe mensuel applicable à cet encours a été arrêté à 3.02%. Par ailleurs, dans la mesure où à l'issue du bail emphytéotique le terrain redeviendra propriété de la Ville, il n'y a pas lieu de prendre de sécurité hypothécaire.

Nous vous proposons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien répondre favorablement à la requête qui vous est présentée en :

- Autorisant, d'une part, le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant maximal de 5,35 ME, remboursable sur 23 ans et au taux fixe de 3.02%, pour le financement de l'opération La Clairière.

- Accordant d'autre part la garantie de la Ville pour le remboursement en capital et intérêts dudit l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et en autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt passé entre le CCAS et la Caisse des Dépôts et Consignations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN